

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE****PERMISSION DE VOIRIE  
RUE DE BELFORT**

Le Maire de la ville de Lézignan-Corbières,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,

VU le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

VU le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,

VU l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et du parcage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,

VU la demande formulée par l'Entreprise EUROCOMBLES, pour permettre des travaux d'isolation de combles rue de Belfort, le jeudi 15 avril 2021, entre 12 heures et 14 heures,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers pendant les travaux,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant les travaux,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'Entreprise EUROCOMBLES est autorisée à occuper le domaine public rue de Belfort, le jeudi 15 avril 2021, entre 12 heures et 14 heures, et à exécuter des travaux d'isolation de combles.

**Article 2** : Pour permettre des travaux d'isolation de combles exécutés par l'Entreprise EUROCOMBLES au droit du n° 22 rue de Belfort, le jeudi 15 avril 2021, la circulation des véhicules se fera en chaussée rétrécie. Pour faciliter le passage des véhicules, le stationnement entre le n° 9 et le n° 11 rue de Belfort, sera interdit pendant la durée des travaux.

**Article 3** : L'Entreprise EUROCOMBLES se chargera de mettre en place, sous sa responsabilité, les panneaux et barrières avec affichage de l'arrêté avant le début des travaux et une signalisation de nature à prévenir les usagers.

**Article 4** : L'Entreprise EUROCOMBLES rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier.

**Article 5** : Le Directeur Général Adjoint des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 8 avril 2021

Le Maire,

Gérard FORCADA

